



DIEC/14-651-1552 du 24/11/2014

**EPREUVE ANTICIPEE D'ETUDE DE GESTION – Série STMG
SESSION 2015**

Références : Arrêté du 30 janvier 2012 – BO n°10 du 8 mars 2012 - Note de service n°2012-075 du 26 avril 2012 publiée au BO n°12 du 24 mai 2012

Destinataires : Mesdames et Messieurs les proviseurs des lycées publics et privés sous contrat
Mesdames et Messieurs les directeurs d'établissements privés hors contrat

Dossier suivi par : Mme RIPERTO – Tel : 04-42-91-71-83 - Fax 04.42.91.75.02
Mme LAURENT – Tel : 04-42-91-71-87

Cette épreuve concerne tous les élèves des classes de première des séries STMG (candidats scolaires des lycées publics, des lycées privés sous contrat, candidats des lycées privés hors contrat, individuels ou inscrits au CNED). Seuls les points supérieurs à la moyenne de 10/20, affectés du coefficient 2, sont comptabilisés dans le calcul de la note globale comptant pour l'obtention du baccalauréat.

1- Candidats scolaires des établissements publics et privés sous contrats

1.1– Organisation de l'épreuve

Il appartient à chaque chef d'établissement concerné d'organiser l'épreuve dans le cadre du lycée en se conformant aux instructions ministérielles. Pour la présentation orale, les élèves sont convoqués en fonction du calendrier qu'il a arrêté en concertation avec les professeurs de sciences de gestion.

L'éventualité d'une absence justifiée d'élèves doit être prévue dans l'organisation de l'épreuve. Lorsque l'absence de l'élève est de courte durée, il est vivement souhaité qu'il puisse réaliser la présentation orale à son retour dans l'établissement.

1.2– Evaluation des candidats

L'épreuve comprend deux parties :

- **Conduite de l'étude** : Cette partie est notée sur 14 points.

L'évaluation des élèves intervient au cours de l'année

L'étude donne lieu à la constitution d'un dossier comportant :

- une fiche de travail synthétique (annexe n°1),
- les documents et les informations sélectionnés,
- les conclusions rédigées de l'étude sur une page.

Le dossier n'est pas évalué. Le professeur responsable de l'enseignement de sciences de gestion vise la fiche de travail synthétique et renseigne la fiche d'évaluation (annexe n°2).

Les deux fiches ont le statut de copies d'examen. A ce titre, elles sont conservées deux ans par le centre d'épreuves (une année après la publication des résultats définitifs de la session d'examen).

- **La présentation orale** : Cette partie est notée sur 6 points.

L'évaluation dure 10 minutes. Elle débute par un exposé de 5 minutes, suivi d'une phase d'entretien de 5 minutes.

Le candidat peut appuyer sa présentation sur les documents numériques qu'il juge pertinents.

L'évaluation est assurée soit par le professeur de sciences de gestion ayant le candidat en formation, soit, en cas d'impossibilité, par un autre professeur d'économie-gestion de l'établissement.

L'examinateur renseigne la fiche d'évaluation (annexe n°3). Cette fiche a le statut de copie d'examen.

Les notes proposées sont strictement confidentielles, elles ne peuvent en aucun cas être communiquées aux élèves.

Un bordereau de notation sera édité pour chaque partie de l'épreuve. Les professeurs saisiront une note sur 14 points (au demi-point près) pour la conduite de l'étude et une note sur 6 points (au demi-point près) pour la présentation orale.

A l'issue de la commission d'harmonisation, les notes saisies seront remontées dans l'application OCEAN qui fait le calcul de la note finale. Le cas échéant, elle sera arrondie au point entier supérieur.

1.3- L'absence non justifiée

Lors de la présentation orale permet malgré tout l'attribution d'une note au candidat. Dans ce cas, l'examinateur mentionne l'absence sur la fiche d'évaluation, il porte la note zéro à cette partie de l'épreuve et la saisit sur le bordereau de notation correspondant. La note attribuée au candidat est alors celle de la conduite de l'étude notée sur 14 points, si un dossier a bien été constitué.

2- Candidats des établissements privés hors contrats, candidats individuels ou inscrits au CNED

2.1– Organisation de l'épreuve

Les candidats seront convoqués par les services académiques.

2.2– Evaluation des candidats

L'épreuve consiste en une présentation orale de l'étude conduite par le candidat.

L'épreuve dure 20 minutes. Elle débute par un exposé de 10 minutes et se poursuit par un entretien de 10 minutes également.

3- Session de remplacement

A la session de remplacement, le candidat scolaire qui n'a pas pu se présenter à la deuxième partie de l'épreuve pour une raison justifiée indépendante de sa volonté, présente uniquement la présentation orale.

Il conserve la note obtenue à la première partie de l'épreuve "évaluation de la conduite de l'étude". L'annexe n°2 "fiche d'évaluation de la conduite d'étude" du candidat est alors transmise à la DIEC 3.02 par son établissement.

Attention : L'épreuve anticipée d'étude de gestion n'est pas "détachable" des autres épreuves anticipées. Le candidat doit présenter à la session de remplacement l'ensemble des épreuves anticipées. **Il ne peut donc pas se présenter aux épreuves écrites ou orales de français après une absence justifiée à l'épreuve anticipée d'étude de gestion.**

En revanche un candidat scolaire qui est absent aux épreuves ponctuelles anticipées organisées en fin d'année, mais qui a présenté l'épreuve anticipée de gestion organisée en cours d'année, conserve la note obtenue.

4- Commission académique d'harmonisation

Préalablement à la réunion de la commission académique d'harmonisation, les lycées ayant plusieurs classes de première STMG organisent une concertation dans l'établissement. Elle rassemble l'ensemble des professeurs ayant préparé les élèves à l'épreuve et (ou) ayant procédé à l'évaluation de la présentation orale.

Cette concertation a pour objectif d'effectuer une pré-harmonisation des notes.

Au cours de cette réunion, le professeur désigné pour représenter l'établissement à la commission académique d'harmonisation de la notation prend connaissance des éventuelles spécificités et des cas particuliers connus de ses collègues.

Chaque chef d'établissement désignera un représentant pour la commission d'harmonisation que je convoquerai. Vous voudrez bien me retourner à cette fin, l'annexe n°4.

La commission académique d'harmonisation se réunira au **lycée Georges Duby à Luynes le 12 juin 2015 à 14 heures** sous la présidence d'un IA-IPR d'économie-gestion.

Seront apportés à la commission académique d'harmonisation par le représentant de l'établissement :

- les fiches individuelles d'évaluation
- les dossiers des élèves
- une grille récapitulative des notes (*annexe n°5*)

Au cours de cette réunion les notes pourront être modifiées, mais seul le jury de délibérations est habilité à arrêter la notation des candidats.

A l'issue des opérations d'harmonisation, les notes de chaque partie de l'épreuve sont reportées sur les bordereaux informatiques de notation et saisies **au plus tard le mardi 16 juin 2015**.

5- Calendrier

- Début mars 2015 : Transmission aux établissements des bordereaux informatiques de notation et des fiches d'évaluation nominatives.
- Mi-avril : désignation du professeur de la membre de la commission académique d'harmonisation de la notation.
- Vendredi 12 juin 2015 : Réunion de la commission académique d'harmonisation au lycée Georges Duby à Luynes à partir de 14 heures
- Mardi 16 juin 2015 : Date limite de saisie des notes

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Patrick ARNAUD, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille

Epreuve anticipée D'ETUDE DE GESTION – Série STMG SESSION 2015

NOM DU CANDIDAT :	ETABLISSEMENT :
PRENOM DU CANDIDAT :	VILLE :
	ACADEMIE :

Question choisie (*la délimitation du périmètre de travail est mise en évidence*) :

Organisation(s) sélectionnée(s) :

Démarche générale :

Méthodes de recherche, ainsi que de sélection et de validation des informations :

Technologies mises en œuvre :

Calendrier observé :

Nom et prénom du professeur responsable	Date et signature

EPREUVE ANTICIPEE D'ETUDE DE GESTION - SERIE STMG

SESSION 2015

Fiche d'évaluation de la conduite de l'étude

NOM DU CANDIDAT :	ETABLISSEMENT :
PRENOM DU CANDIDAT :	VILLE :
	ACADEMIE :

Critères d'évaluation	Très insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Pertinence et validité des informations mobilisées				
Rigueur de l'analyse effectuée				
Intérêt des conclusions				
Adéquation de la démarche suivie à la question étudiée				
Pertinence des documents retenus et des supports utilisés				

NOTE : / 14

Commentaires :	
Noms et prénoms de l'examineur	Date et signature

EPREUVE ANTICIPEE D'ETUDE DE GESTION - SERIE STMG

SESSION 2015

Fiche d'évaluation de la présentation orale

NOM DU CANDIDAT :	ETABLISSEMENT :
PRENOM DU CANDIDAT :	VILLE :
	ACADEMIE :

Critères d'évaluation	Très insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Structuration de l'exposé				
Cohérence de l'argumentation				
Clarté du propos				

NOTE : / 6

Commentaires :	
Noms et prénoms de l'examineur	Date et signature

DIEC 3.02
Mme LAURENT
Tél : 04 42 91 71 87

Etablissement :

**COMMISSION ACADEMIQUE D'HARMONISATION DE LA NOTATION
EPREUVE ANTICIPEE D'ETUDE DE GESTION - SERIE STMG**

Vendredi 12 juin 2015 à partir de 14 heures

Lycée Georges Duby à Luynes

Nom du professeur proposé pour être membre de la commission académique d'harmonisation de la notation

M. Mme

Le chef d'établissement
(signature et cachet)

A renvoyer à la DIEC 3.02 pour le 7 mai 2015

Etablissement :

GRILLE RECAPITULATIVE DES NOTES**ETUDE DE GESTION – Série STMG***(moyenne des notes attribuées à chaque partie de l'épreuve)***Année scolaire :**

	Classe :	Classe :	Classe :
Nombre d'élèves inscrits			
Nombre d'élèves évalués			
Moyenne de la classe			
Note la plus élevée			
Note la plus basse			
% de notes ≥ 16			
% de notes ≥ 14			
% de notes ≥ 12			
% de notes ≥ 10			
% de notes ≥ 8			
% de notes ≤ 6			